

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3996

27 décembre 2014

SOMMAIRE

2TM S.A.	191763	Maas International	191786
Bigmadame S.à r.l.	191769	Mazel S.A.	191765
Blackburn International Luxembourg ...	191769	Mbari S.à r.l.	191765
BR Artemis II S.à r.l.	191769	New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l.	191765
BR Dental S.à r.l.	191770	OCM Luxembourg Venus S.à r.l.	191786
CAE Luxembourg Acquisition	191778	OT Luxembourg 0 & CY S.C.A.	191768
Direct Lending Fund II Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	191772	PennLux Holdings	191797
FINI Real Estate I S.à r.l.	191768	Pictet	191768
Globe All Tobacco s.à r.l.	191764	Port Noir Investment S.à r.l.	191768
Granasia S.A.	191763	PWS Finance Luxembourg	191767
Heco S.A.	191804	Skytec S.à r.l.	191766
Heco S.A., SPF	191804	Taha International S.A.	191766
High Liquidity Investment Fund	191764	Trans Inter Road s.à r.l.	191767
Info Tech Solutions S.à r.l.	191803	Tricadia Credit Investments S.à r.l.	191767
Julius Baer SICAV II	191808	TS Koenigsallee LP I S.à.r.l.	191804
Kalkalit-Lux 3 S.à r.l.	191802	Vicolux	191762
KFC Menapak S.à r.l.	191781	Webqualis S.A.	191762
Koenigsallee LP I, S.à.r.l.	191804	Webqualis S.A.	191762
LFH (Thornbury Castle) S.à r.l.	191766	Wholetrue Capital S.A.	191762
Liegeois S.A.	191766	Xilinx Holding Two Limited	191762
Ludoself S.à r.l.	191765	Xtreme Drilling and Coil Services Luxem- bourg S.A.	191763
Luxemreal Holdings S.A.	191764		

Wholetrue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 165.723.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07.11.2014.

Gioacchino Galione.

Référence de publication: 2014195621/10.

(140217680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Xilinx Holding Two Limited, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.697,38.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.557.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195624/10.

(140217339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Webqualis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014195616/11.

(140218164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Webqualis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014195617/11.

(140218165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Vicolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2014

1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014195596/12.

(140218283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Granasia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014195950/13.

(140218591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

INTERAUDIT (contrôle des comptes)

37, rue des Scillas

L-2529 Howald

Luxembourg

Luxembourg, le 08 Décembre 2014.

Pour Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014195625/15.

(140217625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

2TM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 12, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 147.055.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1459 du 29 juillet 2009.

- Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 307 du 4 février 2012.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, en date du 29 octobre 2014 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

* Monsieur Franck Emile Georges BALON, gérant de sociétés, demeurant à F-55110 Consenvoye, 6 rue de Bourgogne,

* Madame Sarah DUBAUX, responsable commerciale, demeurant à F-55110 Consenvoye, 6 rue de Bourgogne,

* Monsieur David Roger Willam FEVRE, chef d'entreprise, demeurant à F-55840 Thierville-sur-Meuse, 35L, rue des Cheminots.

- au poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17 boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la société 2TM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014195642/26.

(140217801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.265.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} décembre 2014 que:

1. Monsieur Abdullah HASNAWI, administrateur de la société a été révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

2. Madame Anny APOCHIAN ep. ARA AGOPIAN, demeurant à Biyakout, Principal Road, Nicolas Lebbos Building, 2nd Floor, Beyrouth (Liban) a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société.

Le mandat d'administrateur de Madame Anny APOCHIAN ep. ARA AGOPIAN prendra fin lors de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196126/17.

(140219148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Globe All Tobacco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 156.693.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Pétange en date du 4 décembre 2014, que

Suite à la démission des deux gérants, il a été décidé de nommer:

En qualité de gérante technique:

Madame Colette SEKUTOWSKI, née à METZ (F), le 14.06.1967, demeurant à L - 8008 Strassen, 126, Route d'Arlon,

En qualité de gérant administratif:

Monsieur Manuel ALCARAZ-FAJARDO, né à Huetor Tajar (ES), le 01.09.1957, demeurant à B -6700 Arlon, Place Lieutenant Callemeyn,5/27

La société est de ce fait, à partir de ce jour, engagée par la signature conjointe des 2 gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195947/18.

(140218985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.418.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la société qui s'est tenu en date du 26 novembre 2014 au siège social que:

- Monsieur Michel de Groote, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Monsieur Carl Brenninkmeijer, avec adresse professionnelle à Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;

ont tous les deux démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2014195964/19.

(140218802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Ludosef S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.248.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014196122/12.

(140218921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014196181/13.

(140218592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Mazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 101.720.

EXTRAIT

Il est à noter que les personnes suivantes ont démissionnées de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet à partir du 04 décembre 2014:

1. Madame Marianne Goebel
2. Monsieur Charles Duro
3. Madame Karine Mastinu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196155/14.

(140218450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Mbari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 159.232.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 1-10-2014,
Date de clôture de la liquidation volontaire est le 4-12-2014, les livres et documents sociaux seront conserver pendant cinq ans au 207, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg.

Diekirch, le 4 décembre 2014.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2014196157/15.

(140218418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Skytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.
R.C.S. Luxembourg B 150.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196350/9.

(140219136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Liegeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 114.759.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014196102/11.

(140218933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Taha International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 176.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014196386/14.

(140218504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

LFH (Thornbury Castle) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.385.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014196099/20.

(140218808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

PWS Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 177.956.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 septembre 2014

1. Monsieur Ivan R. Cairns a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.
2. Monsieur Loreto Grimaldi, administrateur de sociétés, né à Toronto (Canada), le 26 octobre 1970, demeurant professionnellement à 400 Applewood Crescent, 2nd floor Vaughan, Ontario L4K 0C3, Canada, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour PWS Finance Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014195401/17.

(140218355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Tricadia Credit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.067.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 5 décembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Philippe Salpetier, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014.
2. Madame Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196394/18.

(140218767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Trans Inter Road s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 143.475.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 10/09/2014, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, le capital social de la société Trans Inter Road S.à r.l. ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.475, est désormais réparti comme suit:

La société VESA SARL, ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange,	
39, rue Principale, immatriculée au RCSL B 121.799	100 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Wilwerdange, le 24 novembre 2014.

VESA SARL

Représentée par Vincent GOTTA / Donatienne COURTOIS

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2014196406/19.

(140218553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

FINI Real Estate I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 140.456.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196721/9.

(140219658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

OT Luxembourg 0 & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195315/10.

(140218064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Port Noir Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.314.221,15.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2014.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014195328/16.

(140218297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pictet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 3 décembre 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de:

Marie-Claude Lange, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Alexandre Ris, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Benoît Beisbardt, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014195324/19.

(140217679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Bigmadame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014195735/13.

(140219062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.905.

Il est à noter que l'adresse privée d'associé et du gérant Monsieur Gabor Jozsef VARSZEGLI a changé:
- Ancienne adresse: 5, rue de Bruxelles, L-8223 Mamer, Luxembourg
- Nouvelle adresse: Compass Point West Block W13, Triq F. Assenza, SWQ 2323, Is-Swieqi, Ibrag, Malte
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195738/14.

(140218885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

BR Artemis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.131.

1) Il est à noter que:

L'adresse professionnelle de Mr Alexis Gisselbrecht, gérant de la Société, a changé de 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni à 12 Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni.

2) Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 novembre 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de trois à quatre.

2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Alexis Gisselbrecht - gérant
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour BR Artemis II S.à r.l.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2014195743/27.

(140218828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

BR Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 1, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 192.492.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Benoît RIGHETTI, employé privé, né à Thionville (France), le 7 mars 1978, demeurant à F-54150 Avril, 1, rue des Lys.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de mécanicien dentaire, comportant la fabrication et la réparation de prothèses dentaires avec vente des articles et produits de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements et garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "BR DENTAL s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Benoît RIGHETTI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Benoît RIGHETTI, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4040 Esch-sur-Alzette, 1, rue Xavier Brasseur.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIGHETTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195744/128.

(140218846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Direct Lending Fund II Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 192.481.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Direct Lending Fund II SLP, a special limited partnership (société en commandite spéciale - SCSp), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.133, duly represented by its general partner, Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.707 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 11, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.

Art. 2. The purpose of the Company is to invest in a portfolio of securities and loans of a restricted circle of borrowers or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

The Company may also raise funds through, including, but not limited to, the issue of certificates, bonds, notes, obligations and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Law.

The Company may also invest in bilateral loans and sub-participations with a restricted circle of borrowers.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Direct Lending Fund II Investments (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager (s) subject to the Law and these Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager of the Company or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail another manager as his proxy, provided that the represented manager does not direct his proxy how to vote. A manager may represent more than one of his colleagues.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager(s) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and other distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December 2015.

Subscription and payment

Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by Direct Lending Fund II SLP, prenamed.

All the shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

191775

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder has passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. William Jones, on 11 February 1963 in New York, USA, residing at 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Henry Kelly, born on 5 October 1955 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Terrence Alfred Farrelly, residing professionally at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 29 June 1962, in Sydney, Australia.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

2) The registered office of the Company is set at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67895 has been appointed as auditor of the Company.

The term of office of the auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the first accounting year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December 2015 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Direct Lending Fund II SLP, une société en commandite spéciale - SCSp, constituée et existant selon les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.133, dûment représentée par son associé commandité, Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.707 et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-),

dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres et des prêts d'un cercle restreint d'emprunteurs ou d'autres instruments financiers, et d'investir dans des obligations, des débentures, des fonds, des effets, des actions et d'autres titres de créance ou valeurs mobilières, des créances commerciales ou d'autres formes de créances, des obligations (y compris, mais ne se limitant pas aux instruments synthétiques/aux obligations), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats ou autres instruments sur des produits dérivés, de conclure tout contrat relatif au portefeuille en question et d'administrer, développer et gérer ledit portefeuille.

La Société peut également lever des fonds, y compris, mais ne se limitant pas à l'émission des certificats, des obligations, des effets, et autres titres de créance, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et obtenir des prêts ou toute autre forme de moyen de crédit.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi.

La Société peut également investir dans des prêts bilatéraux et des sous-participations impliquant un cercle restreint d'emprunteurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Direct Lending Fund II Investments (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut faire l'objet d'un transfert au sein de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) gérant(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, et pourvu que les dispositions du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par les conseil de de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer à un ou plusieurs agents ad hoc une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire, à condition que le gérant représenté ne donne pas d'instructions en matière de vote à son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant

à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (le cas échéant) n'assume(ent), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relative à tout engagement régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice financier, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actif et passif de la Société.

Tout associé peut inspecter dudit inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour les besoins de la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s), proportionnellement à sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice financier sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les Statuts, et que (ii) les sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés sont récupérables auprès du ou des associés concernés.

Toute prime d'émission ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés, sous réserve des dispositions de la Loi et aux présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2015.

Souscription et paiement

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par Direct Lending Fund II SLP, telle que qualifiée ci-avant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur William Jones, né à New York, USA le 11 février 1963, demeurant au 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Henry Kelly, né à Douglas, Ile de Man, Royaume Uni le 5 octobre 1955, demeurant au 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Terrence Alfred Farrelly, résidant professionnellement au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 juin 1962 à Sydney, Australie.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, a été nommée réviseur d'entreprise de la Société.

Le mandat du réviseur d'entreprise se terminera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du premier exercice comptable, lequel commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2015 ou à toute date antérieure que l'assemblée générale des associés pourra déterminer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu(e) du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56017. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195828/327.

(140218501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

CAE Luxembourg Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.574.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December at 3.30 p.m.,
before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of CAE Luxembourg Acquisition, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,737,855.88, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 168.574 (the "Company").

There appeared,

CAE Investments, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 221,613,587.50, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 61.397 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 2,381 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder requests, the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of a new share;
2. Subscription and payment of the new share and the global share premium attached thereto by way of a contribution in cash by CAE Investments S.à r.l.;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 729.88 (seven hundred and twenty-nine Euro and eighty-eight cents), so as to raise it from its current amount of EUR 1,737,855.88 (one million seven hundred and thirty-seven thousand eight hundred and fifty-five Euro and eighty-eight cents) to EUR 1,738,585.76 (one million seven hundred and thirty-eight thousand five hundred and eighty-five Euro and seventy-six cents) by the issuance of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of EUR 729.88 (seven hundred and twenty-nine Euro and eighty-eight cents) (the "New Share") subject to the payment of a global share premium attached to the New Share of an amount of EUR 70.12 (seventy Euro and twelve cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "share premium" of the Company, as share premium for an amount of EUR 70.12 (seventy Euro and twelve cents) (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of EUR 800 (eight hundred Euro) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of EUR 729.88 (seven hundred and twenty-nine Euro and eighty-eight cents) by subscribing to 1 (one) new share of the Company with a nominal value of EUR 729.88 (seven hundred and twenty-nine Euro and eighty-eight cents) subject to the payment of a global share premium attached to the New Share of an amount of EUR 70.12 (seventy Euro and twelve cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "share premium" of the Company, as share premium for an amount of EUR 70.12 (seventy Euro and twelve cents) the whole being fully paid by the Contribution.

Evidence of the Contributions' existence:

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 1,738,585.76 (one million seven hundred and thirty-eight thousand five hundred and eighty-five Euro and seventy-six cents) divided into 2,382 (two thousand three hundred and eighty-two) shares with a nominal value of EUR 729.88 (seven hundred and twenty-nine Euro and eighty-eight cents) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,150.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Findel, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre à 15.30 heures, par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CAE Luxembourg Acquisition, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.737.855,88 EUR, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.574 (la «Société»).

A comparu

CAE Investments, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 221.613.587,50 USD, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.397 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 2.381 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société;
2. Souscription et paiement d'une nouvelle part sociale et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en numéraire par CAE Investments S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces actions; et
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 729,88 EUR (sept cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-huit cents), pour le porter de son montant actuel de 1.737.855,88 EUR (un million sept cent trente-sept mille huit cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-huit cents) à 1.738.585,76 EUR (un million sept cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-seize cents) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 729,88 EUR (sept cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-huit cents) (la «Nouvelle Part Sociale») sous réserve du paiement d'une prime globale attachée à la Nouvelle Part Sociale d'un montant en 70,12 EUR (soixante-dix Euros et douze cents) devant être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 70,12 EUR (soixante-dix Euros et douze cents) (l'«Augmentation de Capital»).

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale, par l'intermédiaire du mandataire soit entièrement souscrite et libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 800 EUR (huit cent Euros) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital mentionnée ci-dessus pour un montant de 729,88 EUR (sept cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-huit cents) en souscrivant à 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 729,88 EUR (sept cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-huit cents) sous réserve du paiement d'une prime globale attachée à la Nouvelle Part Sociale d'un montant de 70,12 EUR (soixante-dix Euros et douze cents) devant être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 70,12 EUR (soixante-dix Euros et douze cents) le tout étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 11.738.585,76 EUR (un million sept cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-seize cents), divisé en 2.382 (deux mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 729,88 EUR (sept cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-huit cents) chacune et sont chacune entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 1.150,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Findel, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195779/156.

(140218653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

KFC Menapak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 LLuxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.205.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429, acting through its U.S. branch, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC, with its registered office at 306 West Main Street, Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC MENAPAK S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on September 11, 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 25 October 2014, number 3.113, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.205 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 764,399,999.98 (seven hundred sixty-four million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Yum! Restaurants International S.à r.l., acting through its U.S. Branch, of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 764,399,999.98 (seven hundred sixty-four million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the membership interests held by the Sole Shareholder in KFC MENAPAK LLC, a limited liability company organized under the laws of the Delaware State (United States of America), with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 764,400,000 (seven hundred sixty-four million four hundred thousand United States Dollar).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 11, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International S.à r.l., acting through its U.S. Branch: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros (8,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429, agissant par sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC, avec adresse au 306 West Main Street, Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de toutes les parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC MENAPAK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 25 octobre 2014 numéro 3.113, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.205 (la «Société»).

II. Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 764.399.999,98 USD (sept cent soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Yum! Restaurants International S.à r.l., agissant par sa succursale américaine, des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 764.399.999,98 USD (sept cent soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'ensemble des participations détenues par l'Associé Unique dans KFC MENAPAK LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social situé 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 764.400.000 USD (sept cent soixante quatre millions quatre cent mille dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 11 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International S.à r.l., agissant par sa succursale américaine: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54551. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195130/232.

(140217497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Maas International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.186.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 novembre 2014

En date du 24 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kristian DE WACHTER de son mandat de co-gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Maas International Group BV, une besloten vennootschap, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5051, Science Park Eindhoven, 5692EB Son en Breugel, Pays-Bas et immatriculée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 17069077, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Maas International Group BV, Gérant
- Monsieur Willem Jan VAN DEN BERG, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

MAAS INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2014195217/23.

(140218000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

OCM Luxembourg Venus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.496.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty nine day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 176.362,

represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.641,

represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; and

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 136.233,

represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “OCM Luxembourg Venus S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into one million (1,000,000) shares without indication of nominal value, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in (including the share premium)
OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prenamed	EUR 8,670.375	693,630	EUR 8,670.375
OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prenamed	EUR 79.625	6,370	EUR 79.625
OCM Luxembourg VOF S.à r.l., prenamed	EUR 3,750.-	300,000	EUR 3,750.-
Total:	EUR 12,500.-	1,000,000.-	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms Katherine RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.362,

représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.641,

représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée; et

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233,

représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «OCM Luxembourg Venus S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en un million (1.000.000) de parts sociales sans indication de valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} jour de janvier et s'achève le dernier jour de Décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré (y compris la prime d'émission)
OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prenamed	EUR 8.670,375,-	693.630	EUR 8.670,375
OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prenamed	EUR 79,625,-	6.370	EUR 79,625
OCM Luxembourg VOF S.à r.l., prenamed	EUR 3.750,-	300.000	EUR 3.750,-
Total:	EUR 12.500,-	1.000.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

191797

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Madame Figen EREN, administrateur de sociétés, né le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg..

- Monsieur Hugo NEUMAN, administrateur de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Katherine RALPH, administrateur de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014196212/600.

(140218868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

PennLux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.674.550,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 188.831.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

PENNENGINEERING INTERNATIONAL INC., a Delaware company, with registered office in the State of Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Country of New Castle, registered to the register of commerce of Delaware under the number 5450578 (the "Shareholder"),

here duly represented by Me Canan CETIN, Attorney at Law, with professional address at 2, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on November 25th, 2014.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- PennEngineering International Inc is the sole shareholder of PennLux Holdings, a private limited liability company, organised under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, duly registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 188 831, incorporated on July 16th 2014 pursuant to a deed received by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2625 of September 27th, 2014 (the "Company")

II.- That the hundred (100) shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which PennEngineering International Inc., expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Removal of the nominal value of the Company's shares.

2. Creation of two class of shares.

3. Capital increase of an aggregate amount of one million twenty six thousand euros (EUR 1,026,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to the amount of one million seventy-six thousand euros (EUR 1,076,000.-) with issue of two thousand and fifty two (2,052) new shares Class A without designation of a nominal value and payment of a share premium of a total amount of one hundred and one million five hundred eighty-six thousand two hundred and thirteen euros sixty eurocents. (EUR 101,586,213.60) entirely subscribed to by the existing shareholder of the company PENNENGINEERING INTERNATIONAL, INC, a Delaware company, with registered office in the State of Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Country of New Castle, registered to the register of commerce of Delaware under the number 5450578 and fully paid and fully paid up by a contribution in kind of an incontestable, current and exercisable claim for a total amount of one hundred two million six hundred twelve thousand two hundred and thirteen euros and sixty eurocents (EUR 102,612,213.60.-) that the above named subscriber holds against the Company.

4. Capital increase in an aggregate amount of forty nine thousand five hundred euros (EUR 49,500.-) so as to bring it from its current amount of one million seventy-six thousand euros (EUR 1,076,000.-) to the amount of one million one hundred twenty-five thousand and five hundred euros (EUR 1,125,500.-) with issue of ninety-nine (99) new shares Class B without designation of a nominal value and payment of a share premium of a total amount of five million four hundred twenty eight thousand nine hundred fifty-one euros (EUR 5,428,951.-) entirely subscribed to by the company PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd., a Delaware company, with registered office in 5190 Old Easton Road, Danboro, PA, 18916, registered with the Trade Register of under the number 3152289, and fully paid up by a contribution in kind of an incontestable, current and exercisable claim for a total amount of five million four hundred seventy-eight thousand four hundred fifty-one euros (EUR 5,478,451.-) that the above named subscriber holds against the Company.

5. Conversion of the share capital into US Dollars

6. Amendment of the article 5.1. of the by-laws of the Company.

7. Amendment of the article 6.5. of the by-laws of the Company

After the foregoing was approved by the Shareholder, the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to remove the nominal value of the Company's shares.

Second resolution

The Shareholder resolves to create two class of shares consisting of Class A Shares et Class B Shares.

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholder resolves to amend article 6.1 of the by-laws of the Company which will as from now on be read as follows:

“ **6.1.** There is two class of shares; Class A and Class B.

The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.”

The Shareholder resolves to convert the one hundred (100) existing shares into one hundred (100) Class A Shares.

Third resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an aggregate amount of one million twenty six thousand euros (EUR 1,026,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to the amount of one million seventy-six thousand euros (EUR 1,076,000.-) with issue of two thousand and fifty two (2,052) new Class A shares without designation of a nominal value with the payment of a share premium of a total amount of one hundred and one million five hundred eighty-six thousand two hundred and thirteen euros sixty eurocents. (EUR 101,586,213.60).

Subscription - Payment

The Shareholder declares to subscribe to the two thousand and fifty two (2,052) new Class A shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of an incontestable, current and exercisable claim for a total amount one hundred two million six hundred twelve thousand two hundred and thirteen euros and sixty cents (EUR 102,612,213.60.-) that the Shareholder holds against the Company.

Sufficient proof of existence and value of the above said claim was given to the undersigned notary by presentation of the declaration issued by the Shareholder, on November 24th, 2014, a certificate issued by the Company on November 24, 2014, and the intermediary balance sheet of the Company dated on November 24, 2014.

These documents shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

PennEngineering International Inc., declares that it is the sole holder and owner of the above said claim, that the claim is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of

the claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim to the Company.

Fourth resolution

The Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount forty nine thousand five hundred euros (EUR 49,500.-) so as to bring it from its current amount of one million seventy-six thousand euros (EUR 1,076,000.-) to the amount of one million one hundred twenty-five thousand and five hundred euros (EUR 1,125,500.-) with issue of ninety-nine (99) new Class B shares without designation of a nominal value with the payment of a share premium of a total amount of five million four hundred twenty eight thousand nine hundred fifty-one euros (EUR 5,428,951.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

The company PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), established and having its registered office at 5190 Old Easton Road, Danboro, PA, 18916, registered with the Trade Register of under the number 3152289,

here represented by Me Canan CETIN, prenamed by virtue of a power of attorney, given under private seal in November 25th, 2014,

which declares to subscribe to the ninety-nine (99) new shares Class B and fully paid up by a contribution in kind of an incontestable, current and exercisable claim for a total amount of five million four hundred seventy-eight thousand four hundred fifty-one euros (EUR 5,478,451.-) that the above named subscriber holds against the Company.

Sufficient proof of existence and value of the above said claim was given to the undersigned notary by presentation of the declaration issued by the above named subscriber, PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd, on November 24th, 2014, a certificate issued by the Company on November 24th, 2014, and the intermediary balance sheet of the Company dated as of November 24th, 2014.

These documents shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd declares that it is the sole holder and owner of the above said claim, that that claim is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim to the Company

Fifth resolution

The meeting resolves to convert the corporate capital currency from EURO (EUR) into UNITED STATES DOLLARS (USD), at the exchange rate applied on November 24, 2014, i.e. 1 EUR = 1.2410 USD.

The meeting resolves to convert all accounts in the books of the Company from EURO (EUR) into UNITED STATES DOLLARS (USD).

After this conversion, the subscribed capital is fixed at one million three hundred ninety-six thousand seven hundred and forty five US Dollars and fifty cents (USD 1,396,745.50) represented by two thousand one hundred and fifty two (2,152) Class A shares without designation of a nominal value and ninety-nine (99) Class B shares without designation of a nominal value.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend article 5.1. of the by-laws of the Company which will as from now on be read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at one million three hundred ninety-six thousand seven hundred and forty five US Dollars and fifty cents (USD 1,396,745.50) represented by two thousand one hundred and fifty two (2,152) Class A shares without designation of a nominal value and ninety-nine (99) Class B shares without designation of a nominal value., all subscribed and fully paid-up.”

Seventh resolution

The meeting resolves to reserve the share premium paid in exchange of issuance of specific class of shares to the concerned class of shares.

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend article 6.5 of the by-laws of the Company which will as from now on be read as follows:

“ **6.5.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

By exception the share premium allocated to a specific class of shares is reserved to the related class of shares”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand nine hundred euros (6,900.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surnames, first names, civil statutes and residences, said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

la société PENNENGINEERING INTERNATIONAL, INC., une société du Delaware, établie et ayant son siège social dans l'état du Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Country of New Castle, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 5450578, (l'«Associé»)

ici dûment représentée par Me Canan CETIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 25 novembre 2014.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- PENNENGINEERING INTERNATIONAL INC. est l'associé unique de PennLux Holdings s.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.188.831 été constituée suivant acte reçu par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2625 du 27 septembre 2014 (la «Société»).

II.- Que les cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de telle manière que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, PennEngineering International Inc., reconnaissant expressément en avoir été dûment informée préalablement.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

2. Création de deux classes de parts sociales.

3. Augmentation de capital de la Société d'un montant total d'un million vingt-six mille euros (EUR 1.026.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) à un million soixante-seize mille euros (EUR 1.076.000.-) par l'émission de deux mille cinquante-deux (2.052) nouvelles parts sociales de Classe A, sans désignation de valeur nominale, avec allocation d'une prime d'émission de cent et un millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent treize euro et soixante cents (EUR 101.586.213,60), à souscrire intégralement par la société PennEngineering International, Inc., une société du Delaware, établie et ayant son siège social dans l'état du Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Country of New Castle, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 5450578, et à libérer entièrement moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de cent deux millions six cent douze mille deux cent treize euros et 60 cents (EUR 102.612.213,60) qu'elle détient envers la Société.

4. Augmentation du capital de la Société d'un montant total de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500.-) afin de le porter de son montant actuel d'un million soixante-seize mille euros (EUR 1.076.000.-) à un million cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.125.500.-) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe B, sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission de cinq millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 5.428.951.-) à souscrire intégralement par la société Pennengineering (Singapore) Pte. Ltd., une société du Delaware, établie et ayant son siège social dans l'état du Delaware, 5190 Old Easton Road, Danboro, PA, 18916, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3152289, et à libérer entièrement moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de cinq millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante et un euros (EUR 5,478.451) qu'elle détient envers la Société.

5. Conversion du capital de la Société en dollars américains.

6. Modification conséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société

7. Modification de l'article 6.5 des statuts de la Société

Tout ce qui précède ayant et approuvé par l'Associé, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé décide de créer deux classes de parts sociales consistant en une classe de parts sociale A et une classe de parts sociale B.

L'Associé décide par conséquent de modifier l'article 6.1. comme suit

« **6.1.** Il existe deux classes de parts sociales; Classe A et Classe B.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.»

Les cent (100) parts sociales existantes sont converties en cent (100) parts sociales de Classe A.

Troisième Résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de un million vingt-six mille euros (EUR 1.026.000.-) afin de porter son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) à un million soixante-seize mille euros (EUR 1.076.000.-) par l'émission de deux mille cinquante-deux (2.052) nouvelles parts sociales de Classe A sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission de cent et un millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent treize euros et soixante cents (EUR 101.586.213,60).

Souscription - Libération:

L'Associé décide de souscrire à deux mille cinquante-deux (2.052) nouvelles parts sociales de Classe A sans désignation de valeur nominale et de les libérer entièrement moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de cent deux millions six cent douze mille deux cent treize euros et soixante cents (EUR 102.612.213,60.-) qu'elle détient envers la Société.

Preuve suffisante de l'existence et de la valeur de la créance apportée a été donnée au notaire instrumentant par présentation du certificat émis par l'Associé en date du 24 novembre 2014, un certificat des gérants de la Société datant du 24 novembre 2014 et du bilan intérimaire de la Société arrêté au 24 novembre 2014.

Ces documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

PennEngineering International, Inc., a déclaré qu'elle est la seule détentrice et propriétaire unique de cette créance sur la Société, que cette créance est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à l'incorporation de cette créance dans le capital de la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer cette incorporation dans le capital de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500.-) afin de porter son montant actuel de un million soixante-seize mille euros (EUR 1.076.000.-) à un million cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.125.500.-) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de Classe B et sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission de cinq millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 5.428.951.-).

Souscription - Libération:

Intervient ensuite aux présentes,

PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd, une société régie par le droit du Delaware (USA), établie et ayant son siège au 5190 Old Easton Road, Danboro, PA, 18916, enregistrée au registre de commerce de l'état du Delaware sous le numéro 3152289,

ici représentée par Me Canan CETIN, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Delaware le 25 novembre 2014,

laquelle déclare souscrire aux quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales et les libère intégralement, avec la prime d'émission, par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante et un euros (EUR 5.478.451.-) qu'elle détient à l'encontre de la Société.

Preuve suffisante de l'existence et de la valeur de la créance apportée a été donnée au notaire instrumentant par présentation du certificat émis par la société PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd. du 24 novembre 2014, un certificat des gérants de la Société datant du 24 novembre 2014 et du bilan intérimaire de la Société arrêté au 24 novembre 2014.

Ces documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

PennEngineering (Singapore) Pte. Ltd. a déclaré qu'elle est la seule détentrice et propriétaire unique de cette créance sur la Société, que cette créance est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à l'incorporation

de cette créance dans le capital de la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer cette incorporation dans le capital de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de EURO (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD) au cours de change en vigueur le 24 novembre 2014, i.e. 1 EUR = 1,2410 USD.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'EURO (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD)

Après cette conversion, le capital social est fixé à un million trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis et cinquante cents (USD 1.396.745,50) représenté par deux mille cent cinquante-deux (2,152) parts sociales de classe A et quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe B chacune sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui devra désormais se lire comme suit:

“ **5.1.** Le capital de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis et cinquante cents (USD 1.396.745,50) représenté par deux mille cent cinquante-deux (2,152) parts sociales de classe A et quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Classe B chacune sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Septième résolution

L'assemblée décide d'affecter le paiement de chaque prime d'émission à la classe de parts sociales concernée.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6.5. des statuts de la Société qui devra désormais se lire comme suit:

“ **6.5.** Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

Par exception, la prime d'émission correspondant à une classe de parts sociales est réservée à cette classe de parts sociales”

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à six mille neuf cents euros (6.900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cetin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57099. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196229/285.

(140218907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.375.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195116/10.

(140217540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Info Tech Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3638 Kayl, 6, rue Eweschbuer.

R.C.S. Luxembourg B 104.022.

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul BRESSLER, éducateur gradué, né à Luxembourg le 21 février 1970, demeurant à L-3638 Kayl, 6, rue Eweschbuer;

2. Monsieur Laurent MANES, salarié, né à Luxembourg le 8 janvier 1969, demeurant à L-1853 Luxembourg, 33, rue Léon Kauffman.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «INFO TECH SOLUTIONS S.à r.l.» avec siège social à L-3638 Kayl, 6, Rue Eweschbuer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.022, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 21 octobre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 80 du 28 janvier 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 novembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 13 du 3 janvier 2012 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par les associés pré-qualifiés comme suit:

- Monsieur Paul BRESSLER, pré-qualifié, Quarante-neuf parts sociales	49
Monsieur Laurent MANES, pré-qualifié, Cinquante-et-un parts sociales	51
Total des parts : cent parts sociales	<u>100</u>

III.- Les associés, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Cession de quarante-neuf (49) parts sociales de la Société de Monsieur Paul BRESSLER à Monsieur Laurent MANES;
2. Répartition actuelle des parts sociales;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en supprimant toute référence à la souscription des parts sociales;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale déclare consentir à la cession de parts sociales suivante:

L'associé Monsieur Paul BRESSLER, pré-qualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-neuf (49) parts de ses quarante-neuf (49) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «INFO TECH SOLUTIONS S.à r.l.» à Monsieur Laurent MANES, pré-qualifié, lequel ici présent et cet acceptant, au prix total de la cession fixé à huit mille euro (EUR 8.000,-), lequel prix de cession total de huit mille euro (EUR 8.000,-) a été entièrement payé avant la passation du présent acte et hors la comptabilité du notaire instrumentant, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Laurent MANES, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société «INFO TECH SOLUTIONS S.à r.l.» déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la société à responsabilité limitée «INFO TECH SOLUTIONS S.à r.l.» appartiennent dorénavant à l'associé unique comme suit:

Monsieur Laurent MANES, pré-qualifié, Cent parts sociales	100
Total des parts : cent parts sociales	<u>100</u>

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et en supprimant de même toute référence à la souscription des parts sociales, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BRESSLER, L. MANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15706. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195083/73.

(140218293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Koenigsallee LP I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee LP I S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.634.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195132/10.

(140218068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Heco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Heco S.A., SPF).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 14.566.

In the year two thousand and fourteen.

On the second of December.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company HECO S.A., SPF, having its registered office in L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 14.566 (NIN 2010 2238 010),

incorporated by deed of the notary Camille HELLINCKX, then residing in Luxembourg, on the 14th of December 1976, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 35 of February 11, 1977, and which articles of incorporation have been amended repeatedly and for the last time pursuant to a deed by the undersigned notary on July 15, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2191 of September 17, 2011.

The corporate capital is set at five hundred fifty thousand Euro (€ 550.000.-), represented by six thousand (6.000) shares with no par value.

The meeting is presided by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

who appoints himself as scrutineer and who elects as secretary Mrs. Anja PAULISSEN, private employee, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Luxembourg holding and finance company.

2.- Change of the company's name into HECO S.A. with subsequent amendment of paragraph 1 of article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 1. Form and Name. (paragraph 1).** There exist a public limited liability company (société anonyme) under the name of HECO S.A. (the Company)."

3.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading

" **Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

4.- Amendment of article 20 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto."

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transform the company into a Luxembourg holding and finance company.

Second resolution

The meeting decides to change the company's name into HECO S.A. and therefore to amend paragraph 1 of article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 1. Form and Name (paragraph 1).** There exist a public limited liability company (société anonyme) under the name of HECO S.A. (the Company)."

Third resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading

" **Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/

or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 20 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto."

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze.

Le deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HECO S.A., SPF, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.566 (NIN 2010 2238 010),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1976, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 35 du 11 février 1977, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2191 du 17 septembre 2011.

Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille Euros (€ 550.000.-), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une société de participations financières luxembourgeoise.

2.- Changement de la dénomination sociale en HECO S.A. et modification subséquente de l'alinéa 1 de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HECO S.A. (la Société).

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

4.- Modification de l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société de participations financières luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en HECO S.A. et par conséquent de modifier l'alinéa 1 de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HECO S.A. (la Société).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, A. PAULISSEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195058/205.

(140217409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Julius Baer SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.992.

Faisant suite à l'assemblée générale du 20 Octobre 2014,

Les actionnaires ont ainsi pris les décisions suivantes:

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Freddy BRAUSCH

35 avenue John F. Kennedy

L-1011 Luxembourg

- Andrew HANGES

12, St. James's Place,

GB-LONDON SW 1A 1NX,

- Martin JUFER

Hardstrasse 201,

CH-8005 ZÜRICH,

- Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny,

L-5753 Frisange.

- Dirk SPIEGEL

Hardstrasse 201,

CH-8005 ZÜRICH,

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Décembre 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014195113/31.

(140217247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.
